

SESSION 2016

**CAPEPS
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

DISSERTATION OU ÉTUDE DE CAS

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

**« En proposant une activité physique régulière, source de bien être, elle (l'EPS) favorise l'acquisition d'habitudes de pratiques nées souvent du plaisir éprouvé. »
(Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008)**

A quelles conditions la prise en compte des émotions peut-elle contribuer à favoriser les apprentissages en EPS, et leur réinvestissement en dehors de l'école ?

Vous illustrerez vos propositions à partir d'exemples concrets relevant de deux compétences propres.